



**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à 9h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du seize mars 2026, s'est réuni en Mairie de Larajasse,

**Etaient présents :** GOY Claude, ESSERTEL Franck, PONCET Marie Christine, BROSSARD Gilles, GOUTAGNY Nadine, MALEYSSON Yann, PIEGAY Gisèle, DENIS Bruno, BARRON Karine, THABUIS Jérôme, FAYOLLE Amandine, GUYOT Anthony, ORIOL Angélique, GUINAND Lucas, TOURRAL Gaëlle, FONT Emmanuel, FAYOLLE Maud, DUPEYRON François, TURBAN Céline

**Absents :**

**Excusés :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Lucas GUINAND**

**Quorum : 10**

**19 présents – 19 votants**

Fabrice BOUCHUT, Maire sortant, fait l'appel des conseillers élus lors des élections du 15 mars 2026 et constate l'équipe au complet.

En tant que président de la séance précédente, il procède à l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2026. Seuls les conseillers présents lors de ce conseil peuvent voter.

Celui-ci **est approuvé à l'unanimité.**

Fabrice BOUCHUT souhaite de bons moments de travail en équipe, et lorsque certains seront moins bons, de rester unis malgré les différences.

Fabrice BOUCHUT transmet la Présidence de la séance au doyen des conseillers municipaux.

Gilles BROSSARD prend ainsi la présidence de la séance et constate que le quorum est atteint.

Il remercie Fabrice BOUCHUT pour tout le travail accompli au cours de ses différents mandats, car il a pu constater qu'être Maire est un sacré challenge : il a été disponible et polyvalent. Son investissement très important lui a permis de parfaitement remplir sa mission. Un maire est comme un chef d'orchestre : il ne suffit pas d'avoir des musiciens tous plus virtuoses les uns que les autres, il faut aussi un très bon chef d'orchestre pour éviter la cacophonie et pour que le résultat soit excellent.

Gilles Brossard rappelle ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- **Election du Maire**
- **Délibération** : Fixation du nombre d'adjoints
- **Election des adjoints**
- Désignation des conseillers municipaux délégués
- Lecture de la charte de l'élu local

⇒ Lucas GUINAND est nommé secrétaire de séance

⇒ Election du Maire

Gilles BROSSARD vérifie et constate de nouveau le quorum.

2 assesseurs sont désignés afin de constituer le bureau de vote : Nadine GOUTAGNY et Gaelle TOURRAL.

Claude GOY se présente en tant que candidate à l'élection du Maire.

Gilles BROSSARD demande si d'autres élus sont candidats, même si une candidature n'est pas nécessaire pour être élu.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le vote se déroule à bulletin secrets.

Après dépouillement, et au 1er tour de scrutin, Mme Claude GOY est élue Maire avec 19 suffrages exprimés.

Madame le Maire, Claude GOY, prend la présidence de la séance.

Elle remercie de la confiance des conseillers et compte sur chacun pour faire fonctionner le conseil municipal au mieux.

Elle remercie sincèrement et chaleureusement Fabrice Bouchut pour les 12 ans de travail ensemble.

Fabrice Bouchut lui remet symboliquement l'écharpe de Maire de la Commune de Larajasse.

⇒ Délibérations

#### **N°2026-19 : Fixation du nombre d'adjoints**

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, et auparavant à en fixer le nombre.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints pour la commune de Larajasse.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour fixer le nombre d'adjoints à 5.

***Approuvé à l'unanimité***

⇒ Election des adjoints

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Franck ESSERTEL présente sa liste de candidats, composée dans l'ordre, de : Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Gilles BROSSARD, Gisèle PIEGAY, Yann MALEYSSON.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint est déposée.

L'élection a lieu à bulletins secrets.

Après dépouillement et au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les adjoints au Maire, élus à la majorité absolue (19 voix), sont : Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Gilles BROSSARD, Gisèle PIEGAY, Yann MALEYSSON

Claude GOY informe des délégations envisagées pour chacun :

Franck ESSERTEL : Voirie - Urbanisme. En tant que 1<sup>er</sup> adjoint, il devra remplacer Madame le Maire en cas d'absence.

Marie Christine PONCET : Tourisme - Culture et patrimoine

Gilles BROSSARD : Finances /budgets - Urbanisme

Gisèle PIEGAY : Jeunesse, sport et relations aux association (JSRA) - Economie

Yann MALEYSSON : Evénementiels (manifestations communales+ réunion publiques) - Information (réseaux sociaux) – JSRA – Environnement

2 conseillers municipaux délégués seront nommés également afin de répartir les délégations. Ils auront donc les mêmes missions que les adjoints :

Bruno DENIS : Bâtiments

Karine BARRON : Affaires scolaires - Information (publications municipales) – Conseil Municipal des Enfants

#### ⇒ **Charte de l' élu local**

Comme prévu par l'article L 2121-7 du CGCT qui prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints », Madame le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L 1111-1-1.

Une copie de cette charte, ainsi que les articles L 2123-1 à L 2123-35 du code général des collectivités territoriales sont laissés à chaque conseiller.

#### ⇒ **Dates des conseils municipaux pour l'année 2026**

Jeudi 02 avril 2026

Jeudi 23 avril 2026

Jeudi 21 mai 2026

Jeudi 18 juin 2026

Jeudi 23 juillet 2026

Jeudi 17 septembre 2026

Jeudi 15 octobre 2026

Jeudi 19 novembre 2026

Jeudi 10 décembre 2026

#### ⇒ **Présentation des commissions communales**

Madame le Maire diffuse à chaque conseiller les propositions des différentes commissions communales.

Il est demandé que chaque conseiller fasse part de leur choix avant la prochaine réunion. Ainsi, les commissions pourront être validées lors de la prochaine réunion du 02 avril.

Les souhaits de chacun seront respectés au mieux mais il faudra veiller à ce que les commissions soient équilibrées.

Chaque représentant des commissions explique le fonctionnement et l'objectif de leur commission afin d'aider dans le choix de chacun.

Madame le Maire précise que les commissions ont pour objectif de travailler sur des sujets particuliers, mais que ceux-ci seront vus et validés par tous, en conseil municipal.

De plus chaque animation initiée par une commission, aura besoin de l'aide et la présence de chacun le jour J.

Madame le Maire précise qu'en plus de ces commissions, certaines pourront être créés pour des « gros projet » spécifique : ex pour le projet de l'ancienne école de Lamure.

Il faudra également reconstituer une équipe pour le CCAS, par des élus et des personnes extérieures. Cela fera l'objet d'une délibération spécifique d'ici 2 mois.

Des représentants, référents ou encore correspondant devront être désignés également pour différents syndicats, organismes, associations, ainsi que pour la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 10h30.

Les présidents de séances

Gilles BROSSARD



Madame le Maire,

Claude GOY



Le secrétaire de séance

Lucas GUINAND



Publié le